



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Connaître les bases des Réflexologies reliées à l'énergétique Chinoise et au Yi King comprenant réflexologie plantaire, Chi Nei Tsang I et Chi Nei Tsang II méthode Dynchi
- ✓ Apprendre à prendre en compte les libérations psychologiques. Selon les objectifs professionnels, le cursus peut être complété selon les indications données dans le chapitre « Procédure de validation du Certificat ».

2

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : **du vendredi 23 janvier au dimanche 20 septembre 2026** (voir détail des sessions plus-bas).
- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation : 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit un total de 112 heures de formation sur 16 jours.
- Travail personnel conseillé : 15h à la suite de chacune des parties 1, 2, 3 et 4.
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 25 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Ce décompte des heures tient compte du travail personnel mais il peut être variable selon l'investissement des apprenants et leurs compétences initiales.

Outils pédagogiques

En fonction de votre formation, l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des ressources complémentaires.



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasante recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.



Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Dominique MATT DELAUME** (intervenant extérieur), infirmière DE, Certifiée de l'Ecole Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Aromathérapie Intensive, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire, certifiée en magnétisme et énergéticienne, praticienne et enseignante en Chi Nei Tsang certifiée par Universal Healing Tao System Dir Mantak Chia.
- **Avec la participation de Christian BUSSER** (intervenant permanent), créateur de la méthode DIPKAR, Dr en Pharmacie et en Ethnologie, certificat d'orthopédie pratique, formé à l'Ecole d'André PASSEBECQ depuis 1995 et ancien étudiant du Dr Jeanine FONTAINE, médecin cardiologue, formé en réflexologie par Hervé MEYER dès 1989, certifié par Universal Healing Tao System dirigé par Mantak Chia.

4

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC).

Lieu de l'action

Ecole Plantasanté, 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM sous réserve de modification du lieu des stages.

Progression pédagogique de la formation

- **23 au 25 janvier 2026 :**
Les bases de la médecine chinoise et taoïste, des 5 éléments et des cycles de génération et de destruction, reliés aux 12 méridiens principaux.
Réflexologie plantaire selon la médecine chinoise avec 5 éléments et les méridiens : 3 jours.
- **11 au 15 mars 2026 :**
Chi nei tsang I dans le cadre de la médecine taoïste (formateurs agréés par Mantak Chia et formés en Thaïlande) : réflexologie viscérale activant le chi au niveau du ventre et du bas ventre avec pratique et explication de l'orbite microcosmique ou méditation taoïste fondée sur les centres d'énergie : 5 jours.
- **17 au 18 mai 2026 :**
Suite du Chi nei tsang I incluant les massages thaï et sur le corps et les vaisseaux lymphatiques : 2 jours.



• **15 au 20 septembre 2026 :**

Chi nei tsang II dans le cadre de la médecine taoïste (formateurs agréés par Mantak Chia)
: réflexologie viscérale en lien avec les trigrammes du Yi King et les méridiens.
Pratique du Yi King, utilisation des trigrammes de Fo Hi : 6 jours.

Le suivi de l'exécution du programme

Evaluations effectuées durant la formation.

Appréciation des résultats : Certificat

La validation de la formation permet l'obtention du certificat suivant :

« Certificat de Réflexologies reliées à l'Energétique Chinoise » de l'École Plantasanté »

La participation à cette formation permet l'obtention du certificat de réalisation correspondant.

Procédure de validation du Certificat

- ✓ Les réflexologues (Certificat de Réflexologie pluridisciplinaire), Naturopathes de l'école Plantasanté, peuvent passer les évaluations pour obtenir le **Certificat de Réflexologies reliées à l'Energétique Chinoise**.
- ✓ Les ostéopathes, kinésithérapeutes certifiés et praticiens de médecine chinoise peuvent passer les évaluations pour obtenir le Certificat de Réflexologies reliées à l'Energétique Chinoise après un stage de réflexologie plantaire : consulter le secrétariat.
- ✓ Les autres personnes obtiendront un **Certificat de Chi Nei Tsang I et II, méthode Dynchi, massage viscéral relié à l'énergétique chinoise**.
- ✓ Cette formation peut être suivie sans demander de certificat : elle peut-être un complément à une formation dans le domaine du bien-être ou de tout cursus dans le domaine des thérapies naturelles permettant de disposer d'un outil supplémentaire de pratique manuelle. Dans ce cas vous recevrez une attestation de participation au cours
- ✓ **Note :** Obtention du Certificat de Réflexologue : le certificat de Réflexologue est donné en France et par l'Ecole Plantasanté (Certificat de Réflexologie pluridisciplinaire) pour un cursus de 250 heures au minimum.
- ✓ Validation des parties du cursus citées plus haut.
- ✓ Examen pratique en présence du responsable de l'enseignement à la fin du cursus en présentiel.
- ✓ Remise des compte rendus avec commentaires de tous les entraînements de cette pratique : à présenter par écrit au plus tard 6 mois après la fin du cursus pour obtenir le Certificat.

**Le cursus comprend :**

- 112h de réflexologie pratique réparties sur les 4 parties de la Réflexologies reliées à l'Energétique Chinoise détaillées plus haut. Après les sessions de mars, mai et septembre, chaque participant traitera concrètement 1 cas clinique avec 2 séances par personne sur le thème de chacune des parties, soit un total de 3 cas vus 3 fois.

Portée du certificat et limites de l'exercice de la profession

La loi du 4 mars 2002, instituant l'INPES, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, et la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et à la formation à l'éducation pour la santé confirment cette volonté gouvernementale d'augmenter la prise en charge des patients, et développer les « formateurs en éducation thérapeutique des patients ».

La législation actuelle permet à des non-médecins de pratiquer les réflexologies et la digitopuncture à condition de ne pas pratiquer l'exercice illégal de la kinésithérapie ou la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Le Certificat de Réflexologie pluridisciplinaire de l'Ecole Plantasante est en plein accord avec la volonté gouvernementale de libéraliser ce secteur d'activité.

Comme tous les instituts où sont enseignées les médecines naturelles en France, l'Ecole Plantasante ne peut délivrer de Certificat d'Etat. Toutefois, le Certificat proposé présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours des formateurs.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

**Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation**

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours, à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation.

La demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr, ou par courrier au 2A rue du maréchal Koenig 67210 Obernai.

Conditions applicables en cas de résiliation du fait de l'Étudiant.e :

- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande l'Étudiant.e sera redevable de 25 % du prix de la formation.
- Si la formation a déjà débuté l'Étudiant.e sera redevable de 50 % du montant des factures restant à émettre au moment de la demande.

Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

Toute demande de report de formation faite par l'Étudiant.e pourra être étudiée. Les mêmes règles que les désistements s'appliqueront à cette dernière. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire, d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement), tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté :

- Si la formation n'a pas encore débuté, le remboursement de l'intégralité des prestations payées et non réalisées sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, il vous sera proposé le remboursement des sommes avancées seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si la formation est reportée à une date ultérieure après votre inscription, un remboursement de l'intégralité des prestations payées sera possible, ou l'école conservera cette somme pour vous permettre de participer à une session ultérieure au programme identique ou valable pour toute autre formation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 380 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **2200.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.
Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **380 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 2950.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

**Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté**

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :

Formation **Réflexologies reliées à l'énergétique Chinoise 2026** financée par :

Nom – Prénom : _____

2200,00 € net de taxes au total selon contrat :

9

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **RECHI-26** suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

2200,00 € net de taxes

Soit 112 heures de formation sur 16 jours.



Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 380€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	380.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
DATES	REGLEMENTS
Février 2026	303.45 €
Mars 2026	303.31 €
Avril 2026	303.31 €
Mai 2026	303.31 €
Juin 2026	303.31 €
Juillet 2026	303.31 €
TOTAL	2200.00 €

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

11

Devis de la formation « Réflexologies reliées à l'énergétique Chinoise » 2026

Du vendredi 23 janvier 2026 au dimanche 20 septembre 2026

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 112 heures de formation sur 16 jours.

Tarif : 2200.00 € net de taxe



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**

ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

12

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou
Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 380 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).